

COMMUNE DE THEULEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 13 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mars, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de THEULEY.

Date de la convocation : 10/03/2026

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du conseil municipal du 23/01/2026

Délibérations :

- * Désignation du secrétaire de séance,
- * Validation du CFU (Compte Financier Unique) année 2025,
- * Validation du Résultat de fonctionnement,
- * Devis espaces verts Godard,
- * Délibération bail location logement bâtiment Mairie,
- * Délibération régularisation chauffage des deux logements du Presbytère,
- * Encaissement chèque Groupama (255.40 €),
- * Demande d'un administré « droit de passage »,

Informations :

Questions diverses

Présent(e)s : Françoise RIONDEL, Christelle PAROTY, Sébastien BERLIN, Jean DENIS, Michel BLONDEAU, Hervé MENNETRIER, Damien MONTIA-COLL

Absent(e)s excusé(e)s : Caroline LAMBOLEY, Philippe FURTIN, Hervé WILHELM

Absent(e)s :

Pouvoirs : Philippe FURTIN a donné pouvoir à Michel BLONDEAU

Christelle PAROTY a été nommée secrétaire de séance.

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 10 |
| Nombre de membre présents | 07 |
| Nombre de pouvoirs | 01 |

Le quorum étant atteint, Mme le Maire déclare l'ouverture de la séance.

Le PV du 23/01/2026 est approuvé à l'unanimité.

1. VALIDATION DU CFU (Compte Financier Unique) – année 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le CFU 2025
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le CFU de l'exercice 2025

Vote : 08 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Michel BLONDEAU.

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2025 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Mme Françoise RIONDEL, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2025, propose de fixer comme suit les résultats :

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Résultats reportés 2024 | | 193 762.34 | 78 156.98 | |
| Opérations exercice 2025 | 100 294.61 | 212 591.50 | 461 944.64 | 341 340.99 |
| Résultat de clôture 2025 | | 107 298.60 | | |

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

Voté avec : 07 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR 2025

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédant de fonctionnement de 107 298.60 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Voté avec : 08 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

4. DEVIS ESPACES VERTS GODARD

Le devis CS 202602001 de la SARL LGEV à Dampierre-sur-Salon, portant sur l'entretien des espaces verts, est accepté, à l'unanimité par le Conseil Municipal pour un montant de **10 943.50 € HT**, soit **13 132.20 € TTC**.

Vote : 08 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

5. BAIL LOCATION LOGEMENT BATIMENT MAIRIE

Le conseil municipal donne son accord pour louer le logement au-dessus de la Mairie pour un loyer mensuel de 550 € hors charges, à compter du 1^{er} mars 2026.
Un mois de caution sera exigé, soit la somme de 550 €.

Ce loyer sera révisé en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction, publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à remplir et signer le bail de location ainsi que toutes pièces administratives concernant ce dossier.

Vote : 08 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

6. REGULARISATION CHAUFFAGE DES DEUX LOGEMENTS DU PRESBYTERE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que des avenants relatifs aux logements locatifs du Presbytère ont été signés en date du par les locataires Denis GRANDJEAN et Annie DELHAUTAL.

Ainsi, au 1^{er} septembre de l'année, une régularisation des frais de chauffage doit être faite suivant les factures de livraison de fioul en soustrayant ce le reste en cuve au moment de l'arrêt de la chaudière.

Chaque mois la commune émet un titre de recettes aux locataires avec montant d'acompte de charges de chauffage aux pellets.

Vote : 08 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

7. ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA (255.40€)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA rembourse la somme de **255.40 €** (deux cent cinquante-cinq euros et quarante cents) par chèque BNP PARIBAS , numéro 0481176, correspondant à trop payé.

Vote : 08 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

8. CONVENTION ANIM'THEULEY et THEUL'ETANG

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les deux associations du village, Anim Theuley et Theul'etang, ont signé respectivement chacune, une convention de location de bâtiment.

Montant annuel de la location : 100 € (cent euros).

Vote : 08 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

9. EMPRUNT COURT TERME – PRET RELAIS CRCA pour travaux réhabilitation bâtiment Mairie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que pour financer une partie des travaux de réhabilitation du bâtiment Mairie, il est opportun de recourir à un emprunt relais.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : **150 000 euros**

Durée : **24 mois**

Taux variable : **2.059 % valeur du 21/11/2025 Euribor 03 mois + marge 0.50 %**

Périodicité : **Intérêts trimestriels sur capital bloqué – Capital in fine**

Frais et commissions : **225 euros**

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise Madame le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

Vote : 08 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

10. DEMANDE D'UN ADMINISTRE «DROIT DE PASSAGE»

Dans le cadre de la mise aux normes de son assainissement, Monsieur Quentin FERRAND demande un droit de passage sur le chemin rural afin de déverser ses eaux dans le fossé.
Ce point est ajourné afin d'avoir des éléments complémentaires.

Informations :

Questions diverses :

Fin de séance : 22h35

Le Secrétaire de séance,

Christelle PAROTY

Mme le Maire,

Françoise RIONDEL